

LANDMINE & CLUSTER MUNITION MONITOR

L'Observatoire des armes à sous-munitions 2010 : Action contre les mines

Contamination et impact à l'échelle mondiale

Le 1^{er} septembre 2010, au moins 23 Etats et 3 autres régions estimaient que des restes d'armes à sous-munitions étaient présents sur leur territoire¹.

Selon la Convention sur les armes à sous-munitions, les restes d'armes à sous-munitions représentent quatre types de menaces : sous-munitions non explosées, bombes non explosées, armes à sous-munitions, armes à sous-munitions n'ayant pas explosé comme prévu et munitions abandonnées². La menace la plus importante pour la population civile provient des munitions abandonnées, principalement en raison de la sensibilité de leur détonateur, mais également en raison de leur forme, leur couleur et leur charge métallique, qui attire la curiosité et incite souvent les garçons et jeunes hommes à jouer avec ou à les collectionner.

Etats et autres régions contaminés par des restes d'armes à sous-munitions

Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe-CEI	Moyen Orient-Afrique du Nord
Angola	Argentine*	Afghanistan	Azerbaïdjan	Irak
Tchad		Cambodge	Bosnie Herzégovine	Liban
République démocratique du Congo (RDC)		Laos	Croatie	Syrie
République du Congo		Vietnam	Géorgie (Ossétie du Sud)	<i>Sahara occidental</i>
Guinée-Bissau			Monténégro	
Mauritanie			Russie	
Soudan			Serbie	
			Tadjikistan	
			Royaume-Uni*	
			<i>Kosovo</i>	
			<i>Haut-Karabagh</i>	

N.B.: Les autres régions sont indiquées en *italique*.

* L'Argentine et le Royaume-Uni revendiquent la souveraineté des Iles Malouines, qui présente toujours des zones comportant des munitions non explosées.

Deux de ces Etats, la République du Congo et la Guinée-Bissau, auraient été contaminées par des explosions de zones de stockage, et pas par l'utilisation d'armes à sous-munitions lors de conflits armés.

De plus, au moins 13 autres Etats pourraient également être contaminés ou présenter une menace résiduelle du fait de munitions non explosées, notamment la Colombie, l'Erythrée, Grenade, l'Iran, Israël, le Koweït, la Libye, Malte, le Mozambique, l'Arabie Saoudite et le Yémen, ainsi que le Chili et la Jordanie, qui pourraient présenter une contamination due aux stands de tirs.

¹ L'Argentine et le Royaume-Uni réclament tous deux la juridiction des Iles Malouines, touchées par des munitions non explosées, mais ici, un seul pays est indiqué.

² Le terme munition non explosée désigne les munitions dispersées au sol et n'ayant pas explosé comme prévu. Les bombes non explosées sont similaires, mais désignent les « bombes explosives » lâchées depuis un avion mais n'ayant pas explosé comme prévu. Les sous-munitions non explosées sont le résultat d'armes à sous-munitions n'ayant pas répandu les sous-munitions comme prévu. Le terme armes à sous-munitions abandonnées désigne les armes à sous-munitions non utilisées, laissée sur place, et non contrôlées par les personnes les ayant abandonnées. Voir le Convention sur les armes à sous-munitions, article 2, paragraphes 4, 5, 6, 7 et 15.

LANDMINE & CLUSTER MUNITION MONITOR

L'Observatoire des armes à sous-munitions 2010 : Action contre les mines

L'Albanie et la Zambie, deux Etats parties de la Convention sur les armes à sous-munitions, ont déclaré avoir supprimé toutes les sous-munitions explosives de leur territoire, respectivement depuis novembre 2009 et mai 2010.

Trois autres Etats ayant utilisé des armes à sous-munitions par le passé (l'Ethiopie, le Sierra Leone et l'Ouganda) ne seraient à présent plus contaminés, mais cette possibilité n'est pas exclue. Le Sierra Leone est un Etat partie et l'Ouganda est un signataire de la convention.

La région la plus touchée par les armes à sous-munitions est, de loin, l'Asie du Sud-Est, suivie de l'Europe. Le degré de contamination varie énormément selon les pays touchés. Le tableau ci-dessous indique les pays et régions les plus contaminés par les munitions non explosées, d'après les informations disponibles au 2^{ème} semestre 2010.

Degré de contamination par des munitions non explosées dans les pays et régions les plus touchés

Pays / région	Estimation du degré de contamination (km ²)	Nombre de zones dangereuses confirmées et suspectées	Statut vis-à-vis de la Convention
Laos	Pas d'estimation fiable, mais degré très important	Inconnu	Etat partie
Vietnam	Pas d'estimation fiable, mais degré très important	Inconnu	Non-signataire
Irak	Pas d'estimation fiable, mais degré important	Inconnu	Signataire
Cambodge	Pas d'estimation fiable, mais degré important	Inconnu	Non-signataire
<i>Haut-Karabagh</i>	94	255*	Ne s'applique pas
<i>Sahara Occidental</i>	28	178	Ne s'applique pas
Liban	23	Non communiqué	Signataire
Serbie	22,7	404	Non-signataire
<i>Kosovo</i>	Non quantifié	60	Ne s'applique pas
Soudan	Non quantifié	34	Non-signataire
Mauritanie	6	1	Signataire
Croatie	4,3	19	Etat partie
Bosnie-Herzégovine	2	18	Etat partie
Monténégro	0,25	Non communiqué	Etat partie

N.B.: Les autres régions sont indiquées en *italique*.

* La base de données de la fondation HALO ne fait pas la distinction entre restes d'armes à sous-munitions et les autres contaminations, mais la quasi-totalité des 255 sites présentent des munitions non explosées.³

³ E-mail d'Andrew Moore, Coordinateur des régions du Caucase et des Balkans, HALO, 2 septembre 2010.

LANDMINE & CLUSTER MUNITION MONITOR

L'Observatoire des armes à sous-munitions 2010 : Action contre les mines

Des programmes d'actions contre les mines pour régler le problème des munitions non explosées

Presque tous les pays et autres régions touchées possédaient un programme actif d'action contre les mines en 2009-2010.⁴ Cependant, au cours de la même période, uniquement 14 pays et 3 autres Etats ont procédé au déminage des munitions non explosées ou à une enquête (pas toujours à l'échelle nationale) sur les restes d'armes à sous-munitions, comme l'indique le tableau ci-dessous. De plus, dans la plupart des cas, le déminage et les enquêtes liées aux munitions non explosées étaient très limités.

Programmes d'action contre les mines pour le problème des sous-munitions, de 2009 à juin 2010

Pays / région	Enquête	Déminage
Afghanistan	Non	Oui
Albanie	Oui	Oui
Angola	Non	Oui
Azerbaïdjan	Non	Non
Bosnie-Herzégovine	Oui	Oui
Cambodge	Non	Yes
Tchad	Non	Non
Croatie	Non	Inconnu
République démocratique du Congo	Non	Oui
République du Congo	Non	Non
Géorgie	Oui	Oui
Guinée-Bissau	Non	Oui
Irak	Non	Inconnu
Laos	Oui	Oui
Liban	Oui	Oui
Mauritanie	Non	Non
Monténégro	Non	Non
Russie	Inconnu	Inconnu
Serbie	Oui	Oui
Soudan	Non	Oui
Syrie	Non	Partiel
Tadjikistan	Non	Non
R-U (<i>Iles Malouines</i>)	Oui	Oui
Vietnam	Oui	Oui
Zambie	Oui	Oui
Kosovo	Oui	Oui
<i>Haut-Karabagh</i>	Oui	Oui
<i>Sahara occidental</i>	Oui	Oui

⁴ Exceptions : Monténégro, Russie (Tchéchénie) et Syrie (Golan), où le déminage de matériel explosif a été minime ou inexistant.

LANDMINE & CLUSTER MUNITION MONITOR

L'Observatoire des armes à sous-munitions 2010 : Action contre les mines

Obligations de déminage selon la Convention sur les armes à sous-munitions

Chaque pays est obligé de procéder à l'enlèvement et la destruction de toutes les munitions non explosées situées sur son territoire, ou de les contrôler le plus tôt possible, dans un délai maximal de 10 ans après être devenu Etat partie de la Convention sur les armes à sous-munitions.⁵ Si l'enlèvement s'avère impossible dans le temps imparti, un pays peut demander une extension du délai sur une période allant jusqu'à cinq ans.

Parmi les 40 pays ayant signé et ratifié la convention le 7 septembre 2010, des munitions non explosées étaient probablement présentes en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Laos, au Monténégro et au Royaume-Uni (Iles Malouines). Malte pourrait présenter une menace résiduelle en raison de munitions non explosées datant de la Seconde Guerre Mondiale. Le délai légal de déminage pour ces pays est fixé au 1^{er} août 2020, à l'exception du Royaume-Uni, dont la date butoir est le 1^{er} novembre 2020, et la Bosnie-Herzégovine, le 1^{er} mars 2021.

Dans le cadre de leurs obligations de déminage et de destruction, les Etats parties touchés doivent :

- enquêter, évaluer et prendre note de la menace, et s'efforcer d'identifier toutes les zones contaminées se trouvant sous leur juridiction ou leur contrôle
- évaluer et hiérarchiser les besoins d'identification, de protection des civils, de déminage et de destruction
- prendre « toutes les mesures possibles » pour établir un périmètre, surveiller et clôturer les zones contaminées
- diffuser des informations parmi la population civile résidant dans ou aux abords des zones contaminées par des armes à sous-munitions, afin de réduire le risque d'accident
- prendre des mesures et mobiliser les ressources nécessaires (au niveau national et international)
- développer un plan national s'appuyant sur les structures, expériences et méthodologies existantes

Pour cela, les Etats parties doivent « tenir compte des normes internationales, y compris les Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) ». ⁶ Les NILAM applicables sont notamment les suivantes :

- 08.10 : Evaluation générales de l'action contre les mines
- 08.20 : Déminage
- 08.21 : Enquête non technique
- 08.22 : Enquête technique
- 09.11 : Nettoyage de la zone de combat. ⁷

⁵ La convention stipule que lorsqu'un Etat partie est touché par de nouvelles armes à sous-munitions, il dispose d'un délai maximal de 10 ans après la fin des activités hostiles pour disposer de ce qui devient des restes d'armes à sous-munitions.

⁶ Convention sur les armes à sous-munitions, article 4, paragraphe 3.

⁷ Voir www.mineactionstandards.org. Un article technique pour l'Action contre les mines, sur les leçons apprises durant l'enlèvement des munitions non explosées au Liban, était en cours de révision à mi-2010.

LANDMINE & CLUSTER MUNITION MONITOR

L'Observatoire des armes à sous-munitions 2010 : Action contre les mines

Les obligations d'information de l'article 7 de la Convention sur les armes à sous-munitions sont plus étendues que celles du Traité d'interdiction des mines. Ainsi, il n'est pas seulement nécessaire de notifier la localisation des zones contaminées et déminées, et le nombre d'articles explosifs enlevés, mais également :

- estimation de la taille des zones touchées
- taille des zones déminées
- statistiques désagrégées de déminage pour chaque type de munition non explosée enlevée et détruite, indiquant clairement le type et le nombre précis de distributeurs et de sous-munitions explosives ou de bombes explosives détruites

Une bonne pratique consiste pour les pays et les opérateurs de déminage à enregistrer et notifier l'annulation de zones présumées dangereuses par des enquêtes non techniques ou l'annulation partielle de zones dangereuses confirmées par des enquêtes techniques. Cela inclut des situations où l'enlèvement et la destruction de sous-munitions non explosées ont été réalisés uniquement à la surface du sol, en indiquant clairement si et quand un déminage en profondeur sera ou non nécessaire. Il est important de veiller à ne pas faire de doublon de rapport sur une zone d'abord déminée uniquement à la surface, puis en profondeur.

Remise à disposition des terres touchées par des munitions non explosées

Concept de remise à disposition des terres

Pour traiter efficacement la contamination par les munitions, les autorités nationales doivent développer des systèmes transparents pour requalifier les zones présumées dangereuses en zones dangereuses confirmées contenant ces restes. Comme l'indiquent les NILAM, « Il est arrivées que des territoires soient entièrement déminés de façon injustifiée ».⁸ Toute zone non contaminée par des munitions non explosées ou d'autres restes explosifs de guerre, et qui bénéficie d'un déminage, représente une perte d'efficacité et potentiellement, un énorme gâchis de ressources d'un programme national de déminage.

La remise à disposition des terres est en partie due au fait que certaines enquêtes ont entraîné des estimations excessives de la taille et du nombre de zones présumées dangereuses. Il est désormais acquis qu'un ensemble de techniques, en dehors du déminage complet, peut permettre de traiter efficacement les zones présumées dangereuses, avec un haut niveau de sécurité à la fois pour le personnel opérant et les bénéficiaires du programme. Ces techniques incluent un meilleur rassemblement et une meilleure vérification des informations, et un usage plus fréquent d'enquêtes non-techniques et techniques de qualité élevée.⁹

Cependant, la remise à disposition des terres doit être effectuée avec précaution afin d'assurer l'application de certains principes de base. En particulier, toute zone confirmée comme

⁸ UN Mine Action Service (UNMAS), "IMAS 08.20: Land release," First Edition, New York, 10 juin 2009, p. v, www.mineactionstandards.org.

⁹ En septembre 2009, le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève (CIDHG) indiquait que le principe de remise à disposition des terres est également applicable aux zones de combat, y compris les zones touchées par les restes d'armes à sous-munitions, mais la procédure adaptée aux zones de combat serait élaborée par une NILAM distincte. Entretien téléphonique avec Havard Bach, Directeur, Section des méthodes opérationnelles, CIDHG, 11 septembre 2009.

LANDMINE & CLUSTER MUNITION MONITOR

L'Observatoire des armes à sous-munitions 2010 : Action contre les mines

contaminée par des munitions non explosées doit être déminée selon les normes de la Convention sur les armes à sous-munitions, et le processus d'annulation de zones présumées dangereuse par des études non techniques ainsi que la remise à disposition des terres par des enquêtes techniques (voir la section sur les Enquêtes techniques ci-dessous) doit être réalisé de façon responsable et suivre les normes en vigueur d'action contre les mines.

Enquêtes non techniques

Les enquêtes non techniques sont définies par les NILAM comme des enquêtes qui impliquent la collecte et l'analyse d'informations existantes ou nouvelles sur une zone dangereuse. Elle vise à définir s'il existe ou non la preuve d'un danger dans cette zone, le cas échéant à définir le type et l'étendue de ce danger ainsi que, dans la mesure du possible, le périmètre de la zone véritablement dangereuse *sans* intervention physique. Normalement, une enquête non technique n'implique pas l'investissement de ressources de dépollution ou de vérification, sauf lorsque des outils sont utilisés dans l'unique but de permettre l'accès des équipes devant réaliser l'enquête non technique. Les résultats d'une enquête non technique peuvent remplacer les données obtenues par des enquêtes antérieures »¹⁰

En 2009-2010, des enquêtes non techniques sur des zones présumées dangereuses comportant potentiellement des munitions non explosées, ont été effectuées au Liban en Serbie, en Zambie et dans le Haut-Kabarah.

Fin 2009, au Liban, les zones à déminer contenant des munitions non explosées représentaient 23 km²,¹¹ une augmentation significative des 16km² estimés fin 2008, et ce malgré le déminage de 4,6 km² en 2009. Cette augmentation est due à la réalisation d'une nouvelle enquête sur les zones contaminées, et la transmission des données israéliennes sur les frappes d'armes à sous-munitions, finalement communiquées en mai 2009.¹² Ces données indiquaient 282 sites potentiels de frappes précédemment identifiés, dont 166 se situent au Nord et 116 au Sud de la rivière Litani.¹³

En Serbie, deux équipes de la Norwegian People's Aid (NPA), chacune composée de deux enquêteurs, ont entamé en novembre 2007 une enquête générale sur les zones touchées par les munitions non explosées. La première partie de ce projet, terminée en nombre 2008, concernait toutes les zones ayant été ciblées par des frappes d'armes à sous-munitions, et a identifié 15 municipalités touchées par des zones présumées dangereuses, sur un total de 30,7 km².¹⁴ La seconde partie du projet a commencé en janvier 2009 et concerne la préparation du déminage, mais a également identifié une 16^{ème} municipalité touchée par des munitions non

¹⁰ UNMAS, "IMAS 08.21: Non-Technical Survey," First Edition, New York, June 2009, pp. 1-2, www.mineactionstandards.org.

¹¹ Interview with Maj. Charman Rahal, Acting Chief, Regional Mine Action Center, Nabatiye, 3 June 2010.

¹² Interview with Brig.-Gen. Mohammed Fehmi, Director, Lebanon Mine Action Center, Beirut, 1 June 2010.

¹³ UN Security Council, "Eleventh report of the Secretary-General on the implementation of Security Council resolution 1701 (2006)," S/2009/566, New York, 2 November 2009, p. 11, www.reliefweb.int.

¹⁴ NPA, "Report on impact of unexploded cluster submunitions in Serbia," Belgrade, January 2009, pp. 9, 69.

LANDMINE & CLUSTER MUNITION MONITOR

L'Observatoire des armes à sous-munitions 2010 : Action contre les mines

explosées. Parmi les 6,7 km² sur lesquels a porté l'enquête en 2009, 3 km² ont été annulés et remis à disposition.¹⁵

A la demande du gouvernement zambien, entre août 2008 et juin 2009, la NPA a réalisé des enquêtes dans sept de ses neuf provinces : Orientale, Méridionale, Lusaka, Occidentale, Nord-Occidentale, Centrale et Luapula.¹⁶ L'enquête a confirmé deux zones dangereuses contenant des munitions non explosées.¹⁷ Ces deux zones ont été par la suite déminées.

Dans le Haut-Karabagh, HALO a d'abord procédé à un déminage de surface en urgence des munitions non explosées. En 2008, HALO a conclu qu'il existait également une menace significative plus en profondeur et a donc procédé à une nouvelle enquête sur les frappes d'armes à sous-munitions. Le résultat était une augmentation de la zone nécessitant un déminage de 85 km² à 94 km², entre 2008 et 2009. Le déminage en profondeur a systématiquement donné lieu à un déminage plus important que la zone contaminée estimée, et de nouvelles enquêtes sur des frappes d'armes à sous-munitions auparavant inconnues se sont ajoutées au total des zones présumées dangereuses.¹⁸

Enquête technique

Les NILAM définissent l'enquête technique comme « une intervention approfondie dans une zone dangereuse confirmée (ZDC), ou une partie d'une ZDC, avec des outils de dépollution ou de vérification. Elle devrait soit confirmer la présence de mines/REG et conduire à la définition d'une ou de plusieurs zones dangereuses définies (ZDD), soit indiquer l'absence de mines/REG, auquel cas les terres pourraient être remises à disposition si cette absence de danger était corroborée par d'autres preuves. »¹⁹

En 2009-2010, des enquêtes techniques sur des zones contenant des munitions non explosées de façon soupçonnée ou confirmée, ont été réalisées en Géorgie et au Laos.

En 2009 au Laos, le Programme national lao d'élimination des munitions non explosées (UXO Lao) a remis à disposition 3,87 km² grâce à des enquêtes techniques, et la Fondation Suisse de Déminage a remis à disposition 0,08 km² sur un total de 3,95 km², comparativement aux 2,74 km² l'année précédente.²⁰ UXO Lao a indiqué que les enquêtes techniques étaient « de mieux en mieux acceptées », et espérait augmenter le nombre d'équipes réalisant des enquêtes techniques, mais a également observé que cela dépendait de l'évolution des formations et des ressources.²¹

¹⁵ Entretien avec Petar Mihajlović, Directeur, et Sladjana Košutić, Conseillère pour la coopération internationale, Centre serbe d'action contre les mines, Belgrade, 26 avril 2010.

¹⁶ Gouvernement de Zambie/UNDP, "Terms of Reference, Landmine and ERW Survey in Zambia," Lusaka, 16 août 2007, p. 2; Zambie Article 7 du rapport, Form J, 3 avril 2009; et déclaration de la Zambie, Second Review Conference, Carthagène, 4 décembre 2009.

¹⁷ NPA, "Landmine and other ERW Survey in Zambia, Final Report," 30 septembre 2009, p. 5.

¹⁸ E-mail d'Andrew Moore, HALO, 28 avril 2010.

¹⁹ UNMAS, "IMAS 08.20: Land release," First Edition, New York, juin 2009, p. 2, www.mineactionstandards.org.

²⁰ National Regulatory Authority, "UXO Sector Annual Report 2009," Vientiane, undated but 2010, p. 5.

²¹ Entretien avec John Dingley, Conseiller technique senior, UXO Lao, Vientiane, 6 mai 2010; et UXO Lao, "Annual Report 2009," Vientiane, 2010 (date inconnue), p. 4.

LANDMINE & CLUSTER MUNITION MONITOR

L'Observatoire des armes à sous-munitions 2010 : Action contre les mines

En Géorgie, la NPA a réalisé une enquête sous-marine dans le port de Poti du 3 au 24 janvier 2010. L'enquête, qui a couvert 10 700 m² de fond marin, a dévoilé de nombreux projectiles non déclenchés le long des quais, que l'on suppose tombés de navires ayant coulé. Cependant, aucune, munition non explosée n'a été retrouvée.²²

Déminage et destruction

Les rapports des pays et des opérateurs sur le déminage des munitions non explosées, sont incomplets et de qualité inconstante. D'après ces rapports ainsi que les informations recueillies dans les programmes concernés, l'Observatoire de surveillance des mines et des armes à sous-munitions a calculé qu'au moins 38 km² de territoire touché avait été déminé en 2009, et que 55 156 sous-munitions avaient été détruites dans 14 pays et 3 autres régions.

Enlèvement de restes d'armes à sous-munitions en 2009

Pays / région	Zones (contaminées par des armes à sous-munitions déminées (km ²))	Nombre de munitions détruites	Type de restes d'armes à sous-munitions détruits
Afghanistan	0,67	2 607*	Armes à sous-munitions abandonnées et munitions non explosées
Albanie	0,28	327	Munitions non explosées
Bosnie-Herzégovine	N/C	267	Munitions non explosées
Cambodge	N/C	N/C**	Munitions non explosées
République démocratique du Congo	N/C	15	Munitions non explosées
Géorgie	31,8	2 132	Munitions non explosées
Guinée-Bissau	N/C	73	Armes à sous-munitions abandonnées et munitions non explosées
Laos	N/C***	40 499	Munitions non explosées
Liban	3,90	3 964	Munitions non explosées
Serbie	0,53	4	Munitions non explosées
Soudan	N/C	N/C	Munitions non explosées
R-U (<i>Iles Malouines</i>)	N/C	1	Munitions non explosées
Vietnam	3,04*	3 831*	Munitions non explosées
Zambie	0,10	18	Munitions non explosées
Kosovo	0,25	82	Munitions non explosées
<i>Haut-Karabagh</i>	N/C***	N/C***	Munitions non explosées
<i>Sahara occidentale</i>	0,95	1 336	Munitions non explosées
Total	41,52	55 156	

N.B.: Les autres régions sont indiquées en *italique*.

N/C=non communiqué

* Informations incomplètes

** Le Mines Advisory Group a indiqué que dans la province de Stueang Traeng au nord-est qui dispose d'un équipe de déminage de la zone de combat, les sous-munitions représentant généralement 80% des REG enlevés.

*** Le déminage n'est pas désagrégé à partir d'autres déminages de zones de combat / relèvement de REG

²² NPA, "Poti Harbour Survey Technical Report, 3-24 janvier 2009," p. 5.

LANDMINE & CLUSTER MUNITION MONITOR

L'Observatoire des armes à sous-munitions 2010 : Action contre les mines

Il n'existe actuellement aucune norme internationale spécifique pour le déminage des munitions non explosées. Ainsi, la décision de déminer uniquement la surface d'une zone affectée dans certains cas (soit par recherche visuelle, soit à l'aide d'un détecteur), ou de déminer le territoire en profondeur, reste un sujet de débat au niveau national. Selon les NILAM, « différentes profondeurs de déminage peuvent être indiquées pour différentes zones, en fonction de l'évaluation du danger et de l'utilisation future du territoire »²³

Dans quelques situations seulement, des équipes spéciales étaient consacrées au déminage de munitions non explosées, en 2009. En Albanie, DanChurchAid (DCA) a déployé deux équipes de déminage de zone de combat pendant un an, chaque équipe étant composée d'un chef, d'un chef adjoint, de deux médecins ou infirmiers et de huit démineurs.²⁴ En Géorgie, la NPA a mis en place deux équipes comportant 10 spécialistes du déminage de zone de combat équipés de détecteurs, auxquelles une troisième équipe a été ajoutée en 2010.²⁵ Au Liban, plusieurs des principaux opérateurs de déminage bénéficient d'équipes de déminage de zone de combat se concentrant particulièrement sur le déminage de munitions non explosées, provenant notamment des forces armées libanaises, de DCA, du Mines Advisory Group et de la NPA. Les contraintes budgétaires ont forcé trois autres opérateurs de déminage à quitter le pays en 2009. En Serbie, trois organisations, avec la participation de 66 spécialistes, ont travaillé au déminage de munitions non explosées en 2009.

Au Kosovo, HALO avait une équipe de déminage de zone de combat comptant 20 membres, ayant déminé 0,25 km² de zones contaminées par des armes à sous-munitions à Berisha et Vrelo.²⁶ Dans le Sahara Occidental, Action contre les mines a utilisé trois équipes de déminage de zone de combat composée chacune de 6 membres, et au total trois femmes.²⁷

²³ UNMAS, "IMAS 09.11: Battle Area Clearance," First Edition, New York, 1^{er} septembre 2007, p. 3, www.mineactionstandards.org.

²⁴ E-mail d'Anthony Connell, Programme Manager, DCA, 25 March 2010.

²⁵ Entretien avec Jonathon Guthrie, former Programme Manager, NPA, à Tyr, Liban, 12 août 2010.

²⁶ E-mail d'Andrew Moore, HALO, 7 mai 2010; et EOD Coordination Team Mine Action Centre, "Annual Report 1 January – 31 décembre 2009," Kosovo Protection Force Force Advisory Office, Pristina, 5 janvier 2010, p. 5.

²⁷ E-mail de Penelope Caswell, Field Programme and GIS Manager, Landmine Action, 15 février 2010.